

Représentants des employeurs

-UNGE
-SNEPPIM
-CSNGT
-UNTEC

Représentants des salariés

-BATI-MAT TP-CFTC
-SYNATPAU FNCB-CFDT
-FGFO CONSTRUCTION
-FNSCBA CGT
-SPABEIC CFE-CGC

**RELEVÉ DE DÉCISIONS COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE LA
NÉGOCIATION ET DE L'INTERPRÉTATION DE LA FIIAC DU 18 SEPTEMBRE 2019**

Chez APGTP 54 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS

Commented [A1]: Mettre chez APGTP retirer le tél et le site internet mettre l'adresse mail de la cppni

Commission Paritaire Permanente de la Négociation et de l'Interprétation de la Filière Ingénierie, de
l'Immobilier, de l'Aménagement et de la Construction
Chez APGTP - 54 boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS cppni@fiac.fr

TABLE DES MATIERES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
II.	VALIDATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS.....	3
III.	ACTIVITÉ DE LA COPRÉSIDENTENCE.....	3
IV.	PRISE EN COMPTE DE LA NOUVELLE MESURE DE LA REPRÉSENTATIVITÉ.....	3
1.	Demande de l'intersyndicale CFTC FO et CGC figurant dans le courrier du 2 juillet 2019.....	4
a)	Election de la coprésidence.....	4
b)	Présentation de la solution de secrétariat de la coprésidence.....	4
c)	Domiciliation, coordonnées et organisation interne de la FIIAC	4
d)	Convocation et diffusion.....	5
e)	Domiciliation.....	5
V.	RAPPORT SUR LE RAPPROCHEMENT DES BRANCHES.....	5
VI.	ACCORD FORMATION ET RESTITUTION DES TRAVAUX CPNEFP	5
1.	Identification de la FIIAC par l'OPCO Atlas.....	5
VII.	CONTRAT DE CHANTIER.....	5
1.	OMPL.....	5
VIII.	ORDRE DU JOUR	6

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DECISION

L'ensemble des organisations patronales et syndicales sont dument présentes ou représentées

Les partenaires sociaux adoptent l'ordre du jour à l'unanimité.

II. VALIDATION DU RELEVÉ DES DECISIONS

DECISION

Les partenaires sociaux approuvent à ~~l'unanimité~~ ~~le~~ l'unanimité le relevé de décisions du 13 juin 2019

Commented [A2]: De mémoire à l'unanimité

III. ACTIVITE DE LA COPRESIDENCE

DECISION

La coprésidence porte à la connaissance le courrier reçu de l'intersyndical FO CFE CGC CFCT du 2 juillet 2019 et la réponse du 8 juillet 2019 de la coprésidence de la CPPNI

IV. PRISE EN COMPTE DE LA NOUVELLE MESURE DE LA REPRESENTATIVITE

À la suite du courrier reçu de la DGT la représentativité dans la branche FIAAC est la suivante :

Collège Salariés :

CFTC : 38.95 % ;

CFDT : 36.26 % ;

CGT : 12.15 % ;

FO : 9.08 % ;

CFE-CGC : 3.57 %.

Collège employeur :

UNGE : 71,57 %

SNEPPIM : 13,44 %

UNTEC : 12,22 %

CSNGT : 2,77%

1. Demande de l'intersyndicale CFTC FO et CGC figurant dans le courrier du 2 juillet 2019

a) Election de la coprésidence

DECISION

En l'absence de consensus et par application de l'article 8 de l'accord de fusion qui ne prévoit pas de réélection de la coprésidence en cas de changement de la mesure de la représentativité, la coprésidence met au vote la décision de procéder à une nouvelle élection de la coprésidence :

Collège salarié :

CFTC – FO-CFE-CGC : Pour : 51,6%

CFDT : Contre : 36,26 %

Collège employeur :

UNGE, UNTEC : Contre : 83,79 %

SNEPPIM, CSNGT : Pour : 16,21 %

La demande est non validée par la CPPNI.

b) Présentation de la solution de secrétariat de la coprésidence

À la suite de la précédente décision la coprésidence maintient sa proposition de solution de secrétariat, validée à la précédente CPPNI.

c) Domiciliation, coordonnées et organisation interne de la FILAC

L'UNTEC informe les partenaires sociaux que les adresses : contact@fiac.fr et cppni@fiac.fr sont actives et redirigées vers la coprésidence de la CPPNI et l'adresse cpnefp@fiac.fr sera redirigée vers la coprésidence de la CPNEFP.

DECISION :

Les partenaires sociaux actent que la dénomination FIIAC puisse être utilisée par les organisations syndicales et patronales représentatives dans la branche.

d) Convocation et diffusion

DECISION

Les partenaires sociaux actent le principe d'émettre des courriels depuis les adresses @fiac.fr pour le secrétariat de la coprésidence ainsi que la création d'un espace Drop Box pour la mise à disposition de l'ensemble des documents avec notifications adressées aux partenaires sociaux.

e) Domiciliation

DECISION

Les partenaires sociaux décident que les accords d'entreprises reçus par la CPPNI GEOMETRE sont transmis au secrétariat de la CPPNI FIIAC pour diffusion à l'ensemble de la commission et mise à jour du tableau de suivi.

La coprésidence proposera lors de la prochaine commission une solution pour établir le rapport annuel regroupant l'ensemble des accords signés au niveau du périmètre de la FIIAC.

V. RAPPORT SUR LE RAPPROCHEMENT DES BRANCHES

DECISION

Les partenaires sociaux sont en attente du rapport RAMIN

VI. ACCORD FORMATION ET RESTITUTION DES TRAVAUX CPNEFP

1. Identification de la FIIAC par l'OPCO Atlas

DECISION

Les partenaires sociaux demandent à la coprésidence de la CPNEFP d'écrire à la présidence de l'OPCO Atlas afin de porter à sa connaissance la composition de la CPNEFP FIIAC.

Les partenaires sociaux ont pris acte de l'orientation politique de la CPNEFP et la confirme.

A l'issue des travaux de la CPNEFP, un accord formation sera à négocier.

VII. CONTRAT DE CHANTIER

1. OMPL

DECISION

Point non traité

VIII. ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR DE LA CPPNI 9 OCTOBRE 2019

- I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
- II. VALIDATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS
- III. ACTIVITÉ DE LA COPRESIDENCE
- IV. RAPPORT SUR LE RAPPROCHEMENT DES BRANCHES
- V. CONTRAT DE CHANTIER
- VI. VIE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

RELEVÉ DES DÉCISIONS CPPNI 18 SEPTEMBRE 2019 APPROUVÉ